



Aide juridictionnelle

Par Rafa974

Bonjour

Depuis le 14 février j ai fais la demande de l aide juridictionnelle pour une affaire passant en correctionnelle prochainement .

Malgré diverses relances je n ai aucune réponse et n ai pu préparer ma défense avec un avocat

Est il possible de demander un renvoi de l'audience ?

Faut il le faire par courrier ou bien courrier + déplacement à l audience de base

Vous remerciant par avance

Cordialement

Rafa

Par Indigo

Bonjour Rafa974,

Lorsque vous indiquez :

"j ai fais la demande de l aide juridictionnelle pour une affaire passant en correctionnelle prochainement ."

En avez-vous conservé une copie ?

Cordialement.

Par Rafa974

Oui j ai copie de la demande d aide et de l accusé de réception

Par Indigo

Bonjour Rafa74,

Lorsque vous indiquez :

"Est il possible de demander un renvoi de l'audience ?"

oui.

Munissez vous de la copie de la demande d'aide et de l'accusé de réception lors de l'audience.

Cordialement.

Par Rafa974

D accord merci pour votre conseil .

Est il nécessaire d envoyer un courrier quelques jours avant l audience

Avec les copies des documents et de venir à l audience, ou juste la présence à l audience en signalant à l huissier que je demande un renvoi ?

Merci à vous